

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [julie-robidas-noiseux-csspo-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/240c549f6da7bef7f667275c)
<https://www.cadre21.org/membres/240c549f6da7bef7f667275c>

Date d'obtention : 2025-02-21 20:42:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une méthode rapide et très structurée lors de situation de sextage qui permet d'intervenir en partenariat avec le service de police et le DPCP. 1. Questionnaire à compléter avec les gens impliqués en un à un. 2. L'intervenant juge si c'est un geste impulsif ou malveillant. Si impulsif, il peut compléter la grille avec l'élève instigateur. Si malveillant: on appelle le service de police + confisque le cellulaire. Ne jamais regarder les images ou vidéos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Aide à mieux structurer et je me demande s'il ne sera pas pertinent d'utiliser cette structure pour d'autres situations de violence et d'intimidation en adaptant les outils

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Pas regarder les photos ou vidéos.